

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE MATERNELLE DU 12 NOVEMBRE 2019

Représentant la mairie : Mme Valérie COURCIER, Mme Chrystel RIOUX

Représentant le périscolaire : M. Stéphane SAUGET

Représentant l'école : Mme Christel CUINET, Mme Nadine DESTRAZ, Mme Tatiana MERCIER, Mme Marie-José NICOLET, Mme Carole TEMPESTA

Représentant l'ASPARELE : Mme Aurélie GUYOT, Mme Aurore MORA CORRAL, Mme Anaïs ZUPANCIC

Mme Delphine RAHON-SIMON

1. Elections du 11 octobre 2019

Cette année nous notons une participation en forte hausse puisque 52.43% des parents ont voté contre 34.81% l'année dernière. Il est donc important de bien communiquer sur l'importance de cette élection afin de mobiliser toujours davantage de parents.

Pour l'année prochaine nous envisageons peut-être le vote par correspondance uniquement.

2. Rôle du conseil d'école

Les attributions du conseil d'école sont les suivantes :

- Vote du règlement intérieur, après l'avoir établi
- Donne son avis sur les actions pédagogiques, sur l'utilisation des moyens alloués à l'école
- Donne son avis sur la restauration scolaire, l'hygiène scolaire
- Donne son avis sur la protection des enfants et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Statue sur les axes du projet d'école, puis l'adopte
- Est consulté sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires.

3. Règlement intérieur

Seuls les horaires ont été modifiés dans le règlement intérieur. La charte de la laïcité à l'école est jointe au règlement intérieur. Il est rappelé que dans le cadre des activités pédagogiques, parents, enfants, enseignants, atsem ne peuvent pas porter de tenues ou signes manifestant ostensiblement l'appartenance religieuse.

Le règlement intérieur est validé à l'unanimité.

4. Rentrée 2019

A ce jour l'école compte 106 élèves répartis en 4 classes, nous comptons :

- 36 enfants en petite section
- 38 enfants en moyenne section

- 32 enfants en grande section

Répartition par classes :

Classe 1 Mmes DESTRAZ/MERCIER : 17 MS et 8 GS

Classe 2 Mme TEMPESTA : 19 PS et 10 MS

Classe 3 Mme NICOLET : 17 PS et 11 MS

Classe 4 Mme CUINET : 24 GS

Prévision 2020/2021 : d'après la liste des enfants nés en 2017 il y aurait un potentiel de 42 entrées en Petite Section l'année prochaine, ce qui compte tenu des effectifs actuels amènerait un effectif total à 116 enfants à la rentrée 2020. Si ces effectifs se révélaient réels, les membres du Conseil se questionnent sur la démarche à adopter pour demander l'ouverture de la 5ème classe à la rentrée 2020 . De plus il y a systématiquement de nouvelles arrivées sur les mois de septembre et d'octobre ce qui amèneraient des classes à 30 élèves, voir plus.

D'autre part la population saônoise est amenée à augmenter avec des nouvelles constructions en cours et à venir ce qui entraînera certainement des hausses d'effectifs.

5. Sécurité, évacuation, confinement (Plan de Première Mise en Sécurité)

Le premier exercice incendie s'est déroulé le 18 octobre, l'ensemble des occupants a été évacué en moins de deux minutes ce qui fait dire que l'exercice c'est bien déroulé.

En revanche l'exercice de confinement fait ressortir des difficultés par rapport au nombre d'encadrant insuffisant (un seul adulte dans 2 des 4 classes).

Les enseignantes soulignent qu'un mi-temps ATSEM supplémentaire (le matin) serait bénéfique en matière de sécurité et de pédagogie.

L'année dernière une jeune fille en service civique avait permis de palier à ce manque. Ce pourrait être de nouveau une solution cette année, Madame CUINET invite donc tout jeune qui requiert les conditions au service civique à se faire connaître.

6. Bilan financier 2018/2019

Total des charges : 6451.18 €

Total des produits : 6906.25€

Résultat positif de 455.07 €

Il est noté que la subvention de base de 2000€ de la mairie n'a pas évolué depuis 2009.

La mairie donne en plus de la subvention de base et des investissements, un montant de 27€ par enfant.

D'autres subventions pour un montant total de 2315 € proviennent de l'Asparele et de l'Amicale des écoles.

98% des familles contribuent à la coopérative scolaire ce qui est assez remarquable, cependant le montant de 10€ est plutôt faible en comparaison à ce qui est demandé dans d'autres écoles. Cette contribution permet l'achat de matériel pédagogique et la gratuité des sorties scolaires.

7 .Projet d'école et projets pédagogiques

Projet en lien avec le développement du langage.

Les classes de Madame DESTRAZ et Mme TEMPESTA ont vécu une première sortie au marché couvert à Besançon, les enfants ont beaucoup aimé. Le lieu était agréable et sécurisé car fermé et spacieux, le nombre important d'accompagnants a permis de pouvoir répartir les enfants en groupe de 3 ou 4. Cette sortie a été pour eux l'occasion de compléter les apprentissages déjà faits en classe autour des fruits et légumes. Après le temps passé au marché, les enfants ont pu aussi découvrir la ville.

Classe 2 : Mme TEMPESTA souhaite aller à la bibliothèque de Saône environ une fois par mois, d'abord avec les Moyennes Sections puis avec toute la classe à partir du mois de mars.

D'autres sorties sont à venir pour les autres classes.

Projet Développement durable :

Toute l'école est engagée dans des projets de développement durable, notamment avec l'action « les bouchons d'Amour ». Chaque famille est sollicitée pour apporter à l'école des bouchons en plastique provenant d'emballage alimentaire uniquement. Ces bouchons seront ensuite recyclés en palette plastique. La vente des bouchons permet des actions auprès de personnes handicapées.

D'autres actions sont prévues : collecte de cartouches d'encre, fabrication de mangeoires à partir de matériaux de récupération et matériaux naturels.

Les enfants sont aussi sensibilisés à l'utilisation de l'eau dans les gestes du quotidien, des demandes sont faites à la mairie dans le but d'économiser de l'eau aux différents robinets. Ainsi que la mise en place d'une cuve de récupération pour l'arrosage des plantations réalisées par les enfants.

8. Investissement et travaux

Différentes demandes sont faites par les enseignantes :

- cuve de récupération d'eau pour l'arrosage des plantations
- remplacement de robinets dans le but d'économiser de l'eau
- petit composteur, pour les épluchures de fruits et légumes lors des séances de cuisine.

- casiers/bancs pour les classes 1 et 5

- stores et rideaux en classe 1 et 2

- suppression des étagères se trouvant au-dessus des bancs dans la zone d'accueil de la classe 2

Concernant le marquage au sol dans la cour, le devis est validé, nous attendons la venue de l'entreprise qui doit réaliser les travaux.

Mme NICOLET remercie la mairie pour le remplacement des stores en classe 3 et pour la fixation des supports de mangeoire.

9. Fournitures groupées Asparele

L'Asparele a versé 1175€ au total (part asparele + part familles) pour l'achat des fournitures.

Une commande de 1172€ a été effectuée.

10. Informations ASPARELE

Le bureau a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 05 novembre 2019

Présidente : Mélanie DUREZ

Vice -président : Benoit ZUPANCIC

Trésorier : Aurélien GUICHARDON

Secrétaires : Aurore MARQUETTE et Aurélie GUYOT

Les actions de l'année à venir sont :

- 16/11 : bourse aux jouets
- Nov/déc : vente de fromage
- 14/12 : Vente de sapin
- Avril : vente de biscuits
- Fête des écoles
- Fournitures scolaires
- Les activités « carnaval » et « ventes d'objets personnalisés » seront reconduites sous conditions de trouver un responsable d'activité. Pour la vente d'objets personnalisés l'Asparele confirme rapidement à MME CUINET si elle a lieu ou non afin qu'elle en tienne compte dans le renouvellement du contrat avec le photographe qui gère les photos de classe.

L'Asparele remet ce jour à l'école maternelle un chèque de 530€ soit 5€ par enfant pour l'année 2019/2020

11. Informations Diverses

- Madame CUINET aborde de nouveau la question du passage des familles le matin dans la salle de motricité pour préparer les enfants avant de les déposer au périscolaire, ces mouvements dans l'école génèrent de la saleté supplémentaire notamment en période hivernale. Nous proposons la mise à disposition de surchausses.
- Horaires du matin : l'accueil des enfants en classe à partir de 08h35 au lieu de 08h20 les années précédentes poserait des difficultés d'organisation à certaines familles.

Le prochain conseil d'école se déroulera le mardi 18 février à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

La directrice

La secrétaire de séance

Mme Christel CUINET

Mme Delphine RAHON-SIMON